

## SEANCE du 27 Janvier 2017

---

L'An Deux Mille Dix Sept, le Vingt Sept Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

**Date de convocation** : 20 Janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 12

### **PRESENTS :**

Mesdames Agnès VARACHAUD, Cécile GUILLAUDEUX, Florence KRAUSE, Bernadette TOURNIOL

Messieurs Jean LATRILLE, Michel TOURNIOL Francis VARACHAUD, Georges TIXEUIL, Éric DOMBRAY

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Armande DARDANNE (Madame Agnès VARACHAUD est titulaire d'un pouvoir)

Monsieur Mathieu ROBERT (Monsieur Michel TOURNIOL est titulaire d'un pouvoir)

Madame Hélène DUVAL (Madame Cécile GUILLAUDEUX est titulaire d'un pouvoir l'autorisant à représenter Madame DUVAL mais ne l'autorisant pas à émettre des votes)

---

Monsieur Eric DOMBRAY est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 25 Novembre 2016.

---

### **Présentation du déploiement du compteur LINKY Intervention ENEDIS (ex ERDF)**

Deux agents ENEDIS viennent présenter au Conseil Municipal le déploiement du compteur communicant LINKY sur la commune de Saint-Mathieu.

- Une directive européenne impose 80% de compteurs communicants, en Europe, d'ici 2020.
- La pose du compteur Linky est gratuite. Il fait partie des investissements de modernisation d'ENEDIS (au même titre que l'enfouissement des réseaux)
- Le compteur Linky sera installé en lieu et place de votre compteur actuel
- La durée moyenne de pose d'un compteur est de 30 min
- L'entreprise missionnée par ENEDIS sera clairement identifiée
- Un courrier avec toutes les informations relatives à la pose du compteur sera envoyé aux abonnés 30 à 45 jours avant l'intervention

Le relevé du compteur se fera à distance ainsi que les interventions techniques courantes. Les délais seront raccourcis et les consommations mieux maîtrisées. La pose du compteur est obligatoire

Un débat s'engage sur la polémique suscitée par la mise en place de ce type de matériel et notamment l'émission d'ondes.

Les agents précisent que le compteur Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences ou par onde WIFI. Il n'émet pas en continue mais seulement quelques secondes par jour.

### **Compte-rendu diverses réunions et commissions**

- Communauté de communes Ouest Limousin

Madame la Maire présente au Conseil la composition du nouveau Conseil communautaire de la communauté de communes Ouest Limousin.

Elle rappelle aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires d'une liste répertoriant les 17 commissions. Les élus, s'ils sont intéressés, peuvent participer à une ou plusieurs de ces commissions (1 personne maximum par commune et par commission)

- SYMBA  
Monsieur Michel TOURNIOL prend la parole pour faire un compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire.  
\*Appel d'offres : choix des entreprises pour les travaux d'arasement de l'étang de la Monnerie  
\*Présentation des PPG (Plans Pluriannuels de Gestion des Cours d'Eau) du bassin de la Tardoire
- Conseil d'Administration du Collège  
Pour la rentrée 2016 – 2017, le collège du Parc compte 139 élèves réparties en 6 classes.
- Parc Naturel Régional Périgord Limousin  
Monsieur TIXEUIL remercie Cécile GUILLAUDEUX qui a représenté la commune de Saint-Mathieu lors des très nombreuses réunions. Madame GUILLAUDEUX fait le point sur la mise en œuvre du dispositif d'accueil des publics – réseau de sites. Elle présente l'avancement des travaux, les sites scénographiques et le plan de communication.
- Autres

#### **Démission de Guillaume TEILLOUT, conseiller municipal**

Madame la Maire donne lecture du courrier en date du 07/12/2016 de Monsieur Guillaume TEILLOUT, par lequel il fait part de son souhait de démissionner de son poste de conseiller municipal pour raisons professionnelles. Le Conseil municipal prend acte de sa décision.

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017**

Mme la Maire rappelle au conseil le tarif pratiqué en 2016. Elle propose au Conseil d'examiner ces tarifs de facturation d'assainissement afin de fixer les tarifs 2017. Le Conseil municipal, après discussion, **DECIDE** à l'unanimité de fixer la redevance assainissement 2017 comme suit (applicables sur les consommations 2016) :

**\* Redevance : 1,55 € H.T par m3 consommé**

Le Conseil municipal, après discussion, DECIDE à la majorité (10 pour – 1 abstention) de fixer comme suit le tarif 2017 de l'abonnement au réseau :

**\* Abonnement au réseau pour tous les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif : 38 € H.T**

D'autre part, Madame la Maire rappelle que dans sa séance du 26 Janvier 2016, le Conseil Municipal, par souci d'équité vis-à-vis des abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif avait décidé d'appliquer à chaque foyer disposant d'un puit ou d'un forage privé et disposant d'un branchement à l'assainissement collectif, mais présentant une faible consommation d'eau voire une absence de consommation d'eau, une redevance forfaitaire de 80 € H.T. par an. Cette somme représente un rejet moyen de 53 m3 au réseau de traitement des eaux usées.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite reconduire cette redevance et s'il souhaite que celle-ci soit réévaluée. Après discussion le Conseil Municipal reconduit à la majorité (8 pour – 1 contre – 2 abstentions) cette redevance au tarif de 85 € H.T par an.

## PRÉPARATION du BP 2017 – Projets d'investissements

Madame la Maire informe le Conseil de tous les projets d'investissements susceptibles d'être inscrits au BP 2017.

### BUDGET COMMUNAL - PREVISIONS INVESTISSEMENT - DEPENSES - 2017

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	<b>Frais d'études :</b>	Impact Conseil suivi vidange	13 100 €
		Ingiénierie réhabilitation immeuble rue de château rocher	59 000 €
202		PLU - carte communale	26 200 €
2033	<b>Frais d'insertion :</b>	Publication appel d'offres	3 000 €
		Divers (classement camping)	500 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2111	<b>Terrains :</b>	Acq. Réserve foncière	30 000 €
21311		Travaux couverture (réparations) mairie	3 995 €
21312	<b>Programme Travaux ECOLE</b>		
		Sécurisation des bâtiments	6 800 €
21312		Réfection du préau	43 000 €
21318	<b>Programme Travaux Batiments communaux ( autres )</b>		
		Réhabilitation immeuble château-rocher	560 000 €
		Changement des huisseries yourtes	9 000 €
		Mise aux normes électriques des gîtes	4 000 €
		Changement des douches log. École	6 200 €
		Accessibilité église	1 000 €
		Alarme incendie cantine	1 800 €
		Rempl.automatismes chauffage ( école + lac)	13 284 €
2151	<b>Réseaux de voirie</b>		
		* GRVC 2017 (dont 38 529 € tranche conditionnelle)	46 000 €
		Protection pont du Nauzon et de la samaritaine	12 000 €
21533	<b>Réseaux cablés : refonte cablage mairie</b>		3 200 €
2184	<b>Acquisition mobilier ( meubles gites )</b>		2 500 €

<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	
	Aire de jeux	4 383 €
<b>2183</b>	<b>Ordinateur cantine</b>	500 €
<b>21568</b>	<b>Matériel et outillage incendie</b>	1 250 €
<b>21578</b>	<b>Autres matériels techniques ou voirie</b>	
	Bras de nettoyeur haute pression	A déterminer
	Coffrage béton pour stockage	A déterminer

23

**IMMOBILISATIONS EN COURS**

<b>2315</b>	<b>Travaux Réseaux</b>	
	* Programmation annuel rénovation E.P	19 170 €
	* Extinction éclairage public	24 000 €
	* Modernisation sécurisation réseau chez vignette	45 600 €
<b>2315</b>	<b>Travaux halle des sports</b>	
	* Travaux	14 200 €
<b>2315</b>	<b>Travaux LAC</b>	
	* Bassin de décantation	106 000 €
	* Réparation de la digue	157 000 €
<b>2316</b>	<b>Travaux lavoir La Forge</b>	2 600 €

- **PREVISIONS BUDGET SERVICE DES EAUX Investissement 2017 –** (Montants H.T)

	* Protection des captages (travaux)	15 000 €
	* Acq. Terrains + servitudes (protection des captages)	30 000 €
	* <u>Travaux de remise aux normes Réservoirs stockage EAU POTABLE :</u>	
	- Le pêcher (2 réservoirs )	54 703 €
	- Puymoroux (100 m3)	40 585 €
	- Coulerède (50 m3)	32 555 €
	- Le semelier (25 m3)	27 850 €
	* Elaboration d'un diagnostic AEP pour établissement d'un programme d'actions (INFRALIM)	52 000 €
	* Etude sur la neutralisation de l'EAU (bassins de minéralisation)	<b>A chiffrer</b>
	* Programme de sectorisation avec débit mètre équipé de télétransmission :	
	- chez tamagnon	6 080 €
	- Route de Nontron	6 120 €
	- Les defaix	6 120 €
	- Route d'Angoulême	6 120 €
	- Route de Marval	6 120 €
	- Route de Chéronnac	6 080 €*
	* Fourniture et pose de télétransmissions autonomes sur compteurs existants (réservoirs) 6 postes	6 795 €
	* Perceuse visseuse	195 €

<b>- PREVISIONS BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT Investissement 2017</b> –(Montants H.T)	
* Pompe de relevage la Brousse et station	1 500 €
* Extension du réseau d'assainissement la Forge	67 000 €

### STATION d'ÉPURATION – TRAITEMENT des BOUES

Madame la Maire indique que la société AES procède, environ tous les deux mois, une prestation de déshydratation, collecte, traitement par compostage et valorisation des boues de la station d'épuration communale.

A la suite de leur intervention en octobre dernier, une analyse de routine a été réalisée. Celle-ci s'est révélée non conforme sur le paramètre du cuivre. Les boues étant non conformes, elles ne peuvent pas être prises en charge par la filière classique de compostage. Dans le cas présent, il est prévu de déshydrater les boues et de les stabiliser avant de les envoyer vers une filière capable de les prendre en charge.

La mise en œuvre de cette procédure génère un surcoût vis-à-vis de la filière habituelle.

Madame la Maire précise qu'elle a signé un nouveau devis et qu'une nouvelle convention doit être signée.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer une nouvelle convention avec la société AES.

### PROJET DE MOTION POUR LA RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE DE LA GRANDE GUERRE

Saisi par l'association « la libre pensée » afin d'adopter une motion relative à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918.

Au terme de quatre années de guerre, la France compte 1,3 million de tués ou disparus, car aux soldats français morts au combat s'ajoutent ceux décédés ensuite, en raison d'insuffisances respiratoires liées aux gaz, de blessures ou d'infections. Au total, 16,5 % des 7,8 millions de Français mobilisés sont ainsi morts durant la Première Guerre mondiale, laissant 700 000 orphelins et 600 000 veuves.

Parmi les victimes de la Grande Guerre, il y a aussi ceux dont on ne veut pas parler, ceux qui ne méritent pas les honneurs de la patrie, ceux dont les familles ont dû se cacher pour porter le deuil : les fusillés pour l'exemple.

Eux aussi ont laissé des veuves, des orphelins, et ne sont jamais revenus labourer leur terre ou travailler à l'usine. La plupart sont morts sur le front, tués par des balles françaises, exécutés pour l'exemple, par erreur, par facilité, par une justice militaire expéditive appliquant à l'aveugle un code de justice militaire flou et désuet, souvent par simple crainte de voir les troupes se démobiliser.

Il n'appartient à personne de réécrire l'histoire, et encore moins de la juger. Mais alors que nous commémorons cette année le centenaire de la bataille de Verdun, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée.

A ce titre, Le Conseil Municipal de Saint-Mathieu, demande à l'unanimité que ces soldats fusillés pour l'exemple soient reconnus à part entière, à l'exclusion des condamnations de droit commun, comme des soldats de la grande guerre Morts pour la France, de façon à permettre leur réhabilitation pleine, publique et collective et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes.

## SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – Ecole Primaire le Nauzon

Par circulaires de 2015 et 2016, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'intérieur ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Un abondement exceptionnel des crédits du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 50 millions d'euros a été décidé afin de permettre aux collectivités territoriales de réaliser des travaux visant à une meilleure sécurisation des établissements scolaires.

La commune de Saint-Mathieu souhaite bénéficier de ces crédits exceptionnels et a identifié pour cela une série d'interventions et de travaux permettant de renforcer la sécurité des bâtiments abritant l'école primaire et de les adapter au contexte national que nous connaissons.

Ces travaux se répartissent en deux niveaux d'intervention pour un coût global d'environ 6 473 euros H.T :

- Sécurisation périmétrique de l'établissement (pose d'occultant vitrage)
- Sécurisation volumétrique de l'établissement (système d'alarme anti-intrusion)

Le niveau de réalisation et le phasage de ces travaux sera conditionné par le montant de la subvention accordée par l'État dans le cadre de ces fonds exceptionnels. Madame la Maire indique que la commune sollicite le plafond maximal de subvention, à savoir 80%.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer auprès de Préfet de la Haute-Vienne un dossier de subvention au titre des fonds exceptionnels dédiés au FIPD pour réaliser des travaux de sécurisation de l'école primaire.

## PROJET ÉOLIEN de SAINT-MATHIEU

Madame la Maire indique que la société WKN, développeur du projet éolien, souhaite que le Conseil Municipal délibère afin de réactiver le projet éolien sur la commune de Saint-Mathieu. Madame VARACHAUD précise qu'étant concerné, ainsi que Monsieur Francis VARACHAUD, directement ou indirectement par le projet, ils ne peuvent participer au débat et au vote.

Madame GUILLAUMEUX prend la parole pour indiquer que lors d'un forum auquel elle a assisté à Bordeaux avec le PNR, il a été question des SEM Energie (Société d'Économie Mixte). Cette formule permet à des particuliers de participer au financement des éoliennes pour une énergie pouvant être redistribuée localement. Ce type de projet a vu le jour à Rilhac-Lastour. Il lui semblerait intéressant de s'informer sur cette possibilité.

L'ensemble du conseil propose de se rapprocher de WKN et plus particulièrement de Madame Lucie SIROT, notre interlocutrice, afin de demander des précisions sur le montage financier possible.

Considérant qu'il y a lieu de rencontrer une nouvelle fois Madame SIROT pour obtenir davantage de renseignements, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'ajourner la délibération inscrite à l'ordre du jour.

## **PLAN DÉPARTEMENTAL des ITINÉRAIRES de PROMENADE et de RANDONNÉE ( PDIPR)**

Monsieur TIXEUIL fait le point sur l'avancement du référencement d'itinéraires sur la commune de Saint-Mathieu. Il rappelle que le Conseil Départemental poursuit sa politique en faveur de la randonnée. Le PDIPR vise à établir un réseau d'itinéraires de qualité, favorisant la découverte du patrimoine naturel et culturel de la Haute-Vienne. Il intègre des itinéraires qui répondent à certains critères (intérêt patrimonial, absence d'obstacles, entretien régulier, quantité de goudron limitée...). Ces chemins doivent être accessibles aux piétons, vélos et équestres.

La décision d'inscrire un chemin au PDIPR est prise par la Commission permanente, après avis des acteurs locaux lors de la Commission départementale du PDIPR.

Un agent du Conseil Départemental s'est rendu sur place et a établi 3 circuits qui reprennent majoritairement les sentiers déjà balisés il y a une quinzaine d'années par la commune, mais dont la signalétique est aujourd'hui en bien mauvais état.

Le but recherché par Mme PAILLET, agent du Conseil Départemental, est de limiter le plus possible le passage en terrain privé.

Il y a néanmoins quelques endroits où le passage en terrain privé est nécessaire. C'est le cas dans deux villages (le Petit Peyrouteau et Lépurdie). Malheureusement, compte tenu du passage du bétail, un compromis est impossible et les randonneurs emprunteront la route.

Après un repérage sur place, il s'avère qu'un échange de terrain serait également nécessaire au village « Les Champs », sur les propriétés de Monsieur LATHIÈRE et de Monsieur LAPPAPÉLIÈRE. Monsieur TIXEUIL indique que le Conseil Départemental peut aider financièrement la commune à régler les frais de géomètre et de notaire.

Madame GUILLAUMEUX intervient pour indiquer que le PNR est en train de réfléchir à des circuits itinérants sur plusieurs jours à travers le territoire du Parc et que Saint-Mathieu pourrait être une escale.

Après avoir présenté aux membres du conseil l'échange en question, il demande au Conseil Municipal si celui-ci est d'accord pour poursuivre la procédure devant permettre l'échange de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur TIXEUIL à poursuivre la procédure.

## **UTILISATION de la HALLE des SPORTS et de la SALLE des FÊTES par les ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES à la COMMUNE**

Madame VARACHAUD fait part au Conseil Municipal des nombreuses demandes d'associations extra-communales pour utiliser les locaux communaux et notamment la salle des Fêtes et la halle des Sports. Elle indique qu'il serait peut-être utile d'établir une convention avec les associations utilisatrices fixant les modalités d'utilisation. Elle s'interroge également sur le fait de fixer une participation aux frais de chauffage.

Monsieur DOMBRAY émet également l'idée de mettre à disposition des associations un cahier dans lequel celles-ci pourraient indiquer, à chaque utilisation, les dysfonctionnements constatés.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à l'établissement d'une convention mais demande à ce qu'une estimation des frais de fonctionnement soit établie.

### DIVERS

- Madame VARACHAUD indique que lors de l'édition 2016 du TELETHON, un chèque de 639, 65 € a été remis à l'AFM grâce à une collecte de métaux effectuée par Anne et Mathieu ROBERT, Christophe PELTIER et Vincent CHABEZ.
- Madame la Maire indique avoir reçu un courrier de Monsieur GUYARD indiquant vouloir reprendre la gestion de la cabane du Lac. Une réponse favorable lui a été donnée. Il demande la possibilité de pouvoir ouvrir l'établissement plus tôt (sans doute à Pâques). Une nouvelle convention va être établie avec Monsieur GUYARD.
- Madame la Maire indique que le Secours Populaire cherche un local. Ils ont visité l'ancienne gendarmerie et sont très intéressés. L'agence immobilière LEGETT a estimé les locaux à 66 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.